

[Text]

An hon. Member: Hear, hear!

The Chairman: Mr. Robinson, on a point of order.

Mr. Robinson (Burnaby): On a point of order, yes, Mr. Chairman.

I agree that Mr. Masters is entitled to ask how writs of assistance are presently used. However, with respect to Mr. Lawrence, I would want to disagree that it would be appropriate then to go beyond that and talk about the general problems of law enforcement, and so on, because it is precisely that which the minister is suggesting is his rationale for extending the use of writs of assistance. I believe that would be inappropriate.

• 1215

The Chairman: Mr. Masters, yes.

Mr. Masters: May I just clarify why I asked him to speak? I did say I wanted to learn from him in an operational sense, not particularly in a political sense or any other way, what a writ of assistance means to him as an officer in the field. I was just asking him as a professional, who is actually doing a job, to comment. It is in that context that I asked the witness to speak.

The Chairman: Mr. Rossi.

M. Rossi: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le président.

Disons que j'appuie M. Masters pour la simple raison que les réponses que les membres de la G.R.C. vont nous donner vont peut-être éclairer certains membres du Comité, à savoir, lorsqu'on a parlé de questions de jugement, de mandat, tout à l'heure. Je crois qu'ils vont s'apercevoir de quelle façon les policiers doivent coopérer lorsqu'ils n'ont personne pour leur dire quoi faire.

Alors, la question de jugement et la façon dont ils s'acquittent de leur mandat vont être en ligne de compte. Je pense que cela va éclairer tous les membres du Comité qui ne savent pas que, lorsqu'un membre de la Force constabulaire doit agir en quelques secondes, il doit se porter avocat, juge, médecin et autre chose. Alors, je corroborre l'avance de M. Masters.

Le président: Merci, monsieur Rossi. Est-ce que le témoin . . .

The witness is ready to answer the question, I suppose.

Mr. Lachance: Your are not too intimidated, I hope.

An hon. Member: The time may be up.

Superintendent L. Henschel: Intimidated? Yes, I guess I would be.

[Translation]

agent qui l'est présentement, pourrait venir expliquer l'usage qu'ils en font.

Une voix: Bravo, Bravo!

Le président: Monsieur Robinson, sur un rappel au Règlement.

Mr. Robinson (Burnaby): En effet, monsieur le président, sur un rappel au Règlement.

Je reconnais que M. Masters a le droit de demander comment on utilise présentement les mandats de main-forte. Toutefois je ne suis pas d'accord avec M. Lawrence qu'après cela on pourrait passer au problème général du respect de la loi, et ainsi de suite, car c'est précisément ce que suggère le ministre dans son raisonnement pour élargir l'usage des mandats de main-forte. Je ne pense pas que ce serait convenable.

Le président: Oui, monsieur Masters.

M. Masters: Je veux simplement préciser la raison pour laquelle je lui ai demandé de parler? Je voulais simplement qu'il me dise ce que signifiait pour lui un mandat de main-forte, sur le plan pratique et pas particulièrement sur le plan politique, dans sa fonction d'agent. Je lui demandais simplement des commentaires en tant que professionnel effectuant ce travail. C'est dans ce contexte que j'ai demandé au témoin de parler.

Le président: Monsieur Rossi.

M. Rossi: On the same Point of Order, Mr. Chairman.

I just want to say that I seconded by Mr. Masters for the simple reason that the answers we will get from the members or the RCMP might shed some light for some members of the committee, that is what we talked a while ago about matters of judgment, of writ. I think they will find out in which way police officers must cooperate when there is no one to tell them what to do.

So, the question of judgment and the way in which they fill their mandate will be taken into account. I think this will enlighten all the members of the committee who do not know that when a member of a constabulary force must act in a few seconds, he must think as a lawyer, a judge, a doctor and something else. So I corroborate Mr. Masters initiative.

The Chairman: Thank you, Mr. Rossi. Can the witness . . .

Je présume que le témoin est prêt à répondre à la question.

M. Lachance: J'espère que vous n'êtes pas trop intimidé.

Une voix: Le temps est peut-être écoulé.

Surintendant Henschel: Intimidé? Oui, je le suppose.